LE PLAN D'ACTION

POUR LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Ontario

Ontario

OFIFC
Ontario Federation of
Indigenous Friendship Centres

Métis Nation
of Ontario

CONTENTS

Message du ministre et des présidents 4

Notes de lecture 6

Présentation: Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain 7

Vision 8

Présentation 11

- Histoire, culture et diversité 11
- Le paysage politique 12
- Réagir à la rétroaction de la communauté 13
- Ce qui fonctionne pour les communautés autochtones et les fournisseurs de services 14
- Obstacles et défis auxquels font face les fournisseurs de services autochtones en milieu urbain 15

Une vision commune 17

Principes directeurs 17

Une fondation pour le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain 17

- Respect des cultures et des spiritualités autochtones 17
- Leadership autochtone 17
- Collaboration et codéveloppement 17
- Respect de la diversité autochtone 17
- Transparence et responsabilité 18
- Sensibilité aux priorités de la communauté 18
- Coordination pangouvernementale 18
- Équité et accès 18

Domaines d'action 19

Mesurer les progrès et en rendre compte 31

Conclusion : Transformer les relations et les politiques pour l'Ontario 31

MESSAGE DU MINISTRE ET DES PRÉSIDENTS

En Ontario, 85,5 % des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivent en milieu urbain ou rural. Lorsque les communautés autochtones et les fournisseurs de services ont accès aux ressources nécessaires pour fournir des services adaptés à la culture qui tirent parti des forces de la culture et de la diversité, des rassemblements communautaires, des espaces sécuritaires et un engagement significatif dans la planification, l'élaboration de politiques et de programmes, il en résulte des résultats positifs pour les peuples autochtones dans les zones urbaines et rurales. Toutefois, bon nombre d'entre eux se heurtent encore à des obstacles considérables en ce qui concerne les possibilités ou les mesures de soutien disponibles dans les grandes et petites régions urbaines et rurales, comme l'éducation, l'emploi, les services sociaux et le logement.

Pour y remédier, les organismes autochtones provinciaux ont collaboré avec le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation afin de concevoir et d'élaborer conjointement ce plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain. Le processus a été éclairé par les voix des communautés autochtones urbaines et des fournisseurs de services de toute la province. Les organismes non autochtones et le secteur privé ont également été sollicités. Ces efforts ont permis de créer un plan qui est aussi inclusif et éclairé que possible et qui facilite une meilleure compréhension de la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour atteindre des résultats communs.

Le thème commun entendu était l'importance des relations et des partenariats entre les organismes autochtones urbains et toutes les parties et ordres de gouvernement. Ce plan énonce les principes et les étapes à suivre pour établir ces relations et faire participer les gouvernements, les organismes et les communautés autochtones à la planification, à la conception et à l'évaluation des programmes et des services, en se fondant sur les pratiques éclairées des gouvernements, des organismes et des communautés autochtones en milieu urbain.

Les gens, les communautés, les fournisseurs de services et les gouvernements des centres urbains et ruraux de la province doivent travailler ensemble pour s'assurer que l'environnement social dans lequel nous vivons, travaillons et cherchons à prospérer est sûr et accessible à tous. Cela exige des approches holistiques, axées sur la culture et la prévention qui répondent aux besoins et aux priorités uniques des communautés autochtones urbaines, mieux identifiées et dirigées par les communautés et les organismes autochtones. Cela reconnaît que les différentes communautés ont leurs propres approches et peuvent avoir leur propre réseau et coalition de voix qui peuvent et devraient être parties prenantes.

Les organismes autochtones provinciaux ont collaboré avec le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation afin de concevoir et d'élaborer conjointement ce plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain. Le processus a été éclairé par les voix des communautés autochtones urbaines et des fournisseurs de services de toute la province.

Ce plan est un outil pour tous les ministères provinciaux afin que les politiques et les programmes qu'ils élaborent répondent mieux aux besoins et aux priorités uniques des communautés autochtones urbaines et rurales et des organismes qui les desservent; et que le travail que nous faisons soit directement façonné par les voix des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivant en milieu urbain et rural.

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain est une autre étape de notre parcours de réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones de la province. Nous encourageons tous les organismes et institutions à utiliser ce document comme outil pour guider leur travail afin d'améliorer les services et les résultats pour les peuples autochtones dans leurs communautés.

Nous pouvons tous être fiers de ce plan.

Ontario

OFIFC
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres

Métis Nation of Ontario

Ontario Native Women's Association

NOTES DE LECTURE

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain (le plan) est un cadre stratégique qui a été élaboré conjointement par le gouvernement de l'Ontario (Ontario), l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (OFIFC), la Métis Nation of Ontario (MNO), et la Ontario Native Women's Association (ONWA). Le plan est un document d'orientation visant à aider l'Ontario à élaborer des politiques, des programmes et des pratiques pour les enjeux et les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain dans cette province. Le plan ne crée pas de normes ou d'obligations juridiquement contraignantes en ce qui concerne les ressources ou le financement. Les mesures énoncées dans le présent document devront être appliquées avec souplesse et dépendront du contexte dans lequel des politiques, des programmes et des pratiques particulières sont élaborés et mis en œuvre.

Autochtones en milieu urbain

Pour le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain, le terme « Autochtones en milieu urbain » désigne les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits vivant dans les villes, les villages et les zones rurales de l'Ontario, et reconnaît la diversité entre les communautés autochtones et au sein de celles-ci. Pour faciliter la terminologie, le terme « Autochtones » sera utilisé pour désigner collectivement les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Communautés autochtones urbaines

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain est fondé sur le principe du soutien à la réconciliation avec les communautés autochtones urbaines et, à ce titre, doit être adopté et mis en œuvre d'une manière qui respecte et reconnaît les divers organismes, communautés et structures de gouvernance autochtones en milieu urbain qui existent en Ontario.

À propos de la Métis Nation of Ontario

En décembre 2017, la Métis Nation of Ontario (MNO), le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario ont signé un accord-cadre historique pour faire progresser la réconciliation, qui comprend l'établissement d'une relation de gouvernement à gouvernement. Au cours des 25 dernières années, la MNO a offert des programmes et des services à l'échelle de la province et a participé au Plan afin de continuer à soutenir les résultats positifs pour les familles et les communautés métisses vivant dans les centres urbains de l'Ontario. La MNO a établi des processus d'engagement avec ses communautés et cherchera à dialoguer avec les ministères et d'autres partenaires pour mettre en œuvre le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain.

PRÉSENTATION
LE PLAN D'ACTION POUR LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain appuie la réconciliation entre les communautés autochtones urbaines, le gouvernement provincial et la fonction publique en général :

- En reconnaissant les relations et la culture en tant qu'exigences fondamentales pour l'élaboration des politiques et des programmes, et
- En guidant le gouvernement et l'ensemble de la fonction publique dans l'élaboration de politiques, de programmes et d'évaluations adaptés et inclusifs avec les communautés autochtones urbaines et qui répondent à leurs besoins.

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain a été élaboré en collaboration avec le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation (MRAR), l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (OFIFC), la Métis Nation of Ontario (MNO) et la Ontario Native Women's Association (ONWA), avec la participation des communautés autochtones urbaines de l'Ontario. Des activités communautaires ont été organisées dans toute la province pour déterminer les priorités, les forces et les défis auxquels font face les communautés autochtones urbaines et les fournisseurs de services, et pour éclairer l'élaboration du plan d'action. Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain répond à l'histoire et à la diversité des communautés autochtones urbaines de l'Ontario et cherche à s'inspirer des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et du Rapport et appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR).

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain vise à améliorer les résultats communautaires en se fondant sur les travaux en cours et futurs des stratégies provinciales, en mettant l'accent sur les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. On s'attend à ce que la mise en œuvre des domaines d'action proposés soutienne les domaines soulignés par la CVR, notamment la réconciliation, l'éducation, le système de protection de l'enfance, la santé et les soins de santé, la participation au système judiciaire et le bien-être général.

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE :
LE PLAN D'ACTION POUR LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

VISION

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain envisage des relations respectueuses avec les Autochtones comme fondement de toutes les politiques, programmes et interactions entre la province de l'Ontario et les organismes et communautés autochtones en milieu urbain.

PRINCIPES DIRECTEURS

Leadership autochtone	**Collaboration et codéveloppement**	**Respect des cultures et spiritualités autochtones**
Sensibilité aux priorités de la communauté		**Transparence et responsabilité**
Respect des diversités autochtones	**Coordination pangouverne-mentale**	**Équité et accès**

DOMAINES D'ACTION

DOMAINES D'ACTION	RÉSULTAT SOUHAITÉ	INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ
1. Établissement de relations	Les relations entre les gouvernements et les communautés autochtones urbaines, les organismes et les fournisseurs de services sont respectueuses, transparentes, réceptives et responsables.	Les ministères démontrent l'adoption de mesures et de priorités communautaires pertinentes sur le plan culturel, ainsi que la collaboration avec les organismes autochtones urbains pour s'assurer que les relations locales et régionales sont significatives pour les communautés autochtones urbaines.
2. Participation à l'élaboration des politiques et à l'élaboration conjointe des politiques	Les processus d'élaboration des politiques intègrent, reflètent et respectent les voix et la diversité des communautés autochtones urbaines.	Les ministères élaborent et mettent en œuvre des politiques qui intègrent les processus, l'expertise, les connaissances et les priorités des communautés autochtones urbaines.
3. Planification, conception et prestation des services	Les organismes autochtones et non autochtones, les fournisseurs de services et les gouvernements sont des partenaires dans la conception et la prestation de politiques et de programmes provinciaux, régionaux et locaux, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des communautés. Les programmes et les services sont accessibles, axés sur la personne, enracinés culturellement et offerts dans des milieux sûrs et sensibles à la culture. Une attention particulière est accordée à la diversité au sein des communautés autochtones urbaines, y compris les besoins des femmes, des jeunes, des familles, des aînés, des personnes handicapées et des LGBTQ2S.	Les ministères démontrent l'alignement pangouvernemental de la planification culturellement appropriée et la mise en œuvre d'initiatives pour les communautés autochtones urbaines qui intègrent les priorités et les approches autochtones urbaines. Des initiatives provinciales, locales et régionales s'attaquent aux obstacles à l'accès aux services auxquels sont confrontées les communautés autochtones urbaines.
4. Évaluation	Les données, l'analyse et l'évaluation contribuent à l'amélioration continue des politiques et des programmes qui ont une incidence sur les communautés autochtones urbaines.	Les ministères intègrent des processus de collecte, d'analyse, d'interprétation et de diffusion des données qui sont sûrs, utiles et pertinents pour les communautés autochtones urbaines. Les données, l'analyse et les résultats de l'évaluation reflètent les perspectives et les priorités des communautés autochtones urbaines et éclairent l'engagement politique et les initiatives de développement des ministères.

PRÉSENTATION

Histoire, culture et diversité

Les peuples autochtones de l'Ontario et du Canada ont des liens distincts avec l'environnement naturel, une relation avec la terre, l'eau, les plantes et les animaux qui a été construite au cours de milliers d'années. Avant l'émergence des villes et villages de l'Ontario, et encore aujourd'hui, les peuples et les communautés autochtones conservent des façons d'être et de savoir qui visent à préserver la santé et la viabilité de tout ce qui se trouve dans l'environnement. Ces liens distincts avec l'environnement naturel forment la compréhension culturelle et les façons d'être des Autochtones.

Dans ce contexte, la culture demeure au cœur des façons saines d'exister pour les communautés autochtones - une vérité importante qui doit être comprise par la fonction publique de l'Ontario et par tous ceux qui desservent les communautés autochtones. Par conséquent, toute approche en matière de politiques et de programmes en Ontario doit tenir compte de la grande diversité des peuples autochtones, notamment : les Mushkegowuk (Cris), Oji-Cree, Mohawk, Tuscarora, Seneca, Cayuga, Oneida et Onondaga (les peuples Haudenosaunee - Onkwehonweh), Delaware, Mississauga, Chippewa, Pottawotami, Algonquin, Odawa (Anishinaabe), Lenape, Métis et Inuit de la province, qui se reflètent dans les différentes traditions culturelles, les façons de savoir, les langues et les conceptions du bien-être. La population autochtone urbaine de l'Ontario d'aujourd'hui comprend également une grande diversité de cultures et de peuples de partout au pays.

La diversité régionale façonne également les besoins et les priorités des communautés autochtones urbaines. Les communautés des villes et villages du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest ont des besoins différents qui doivent être soigneusement pris en compte au cours des processus d'élaboration des politiques. Les terres et territoires traditionnels transcendent les frontières municipales ou provinciales et les peuples autochtones ont toujours été et continuent à ce jour de migrer à l'intérieur de la province et entre les provinces et les territoires, à la recherche de culture, de possibilités et de bien-être. La diversité au sein des communautés autochtones contribue aux différences dynamiques qui caractérisent les populations autochtones des villes et villages de l'Ontario.

Le colonialisme a eu de nombreux effets perturbateurs et destructeurs importants sur le bien-être des communautés autochtones et a perpétué des attitudes et des stéréotypes racistes sous-jacents, dont beaucoup se perpétuent encore aujourd'hui. Le retrait des enfants autochtones de leurs communautés, par le biais des pensionnats ou de la rafle des

années 60, n'est qu›un exemple de l'injustice systémique et intergénérationnelle infligée par l'héritage colonial du Canada et qui façonne l'environnement actuel dans lequel les peuples autochtones cherchent à atteindre une plus grande autodétermination.

Les dirigeants politiques d'aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, doivent se rendre compte que l'héritage du colonialisme continue de se répercuter dans l'ensemble des politiques et des programmes publics, prolongeant ainsi un héritage qui nuit à la réconciliation. Ainsi, tous les Ontariens sont chargés de donner vie à la réconciliation, en particulier en donnant la priorité aux relations respectueuses avec les peuples autochtones, en suivant l'exemple donné par la province.

Le paysage politique

En mai 2014, l'Ontario s'est engagée à élaborer un plan d'action pour répondre aux besoins, aux forces et aux priorités uniques des Autochtones vivant en milieu urbain et des organismes communautaires urbains qui les desservent. Le plan se veut un cadre global qui oriente les approches, les politiques et les actions dans la province de l'Ontario, officialisant les processus actuels d'engagement et de codéveloppement en cours.

Depuis des décennies, les communautés autochtones urbaines créent des solutions locales, intègrent la prestation de services à l'aide de modèles de carrefour, établissent des relations locales et régionales et se concentrent sur la prestation de services axés sur le client et sur la culture. Les rassemblements locaux, la participation à la planification, l'élaboration de politiques et de programmes et la création d'espaces sécuritaires sont parmi les activités qui ont le plus d'impact et qui démontrent la force inhérente aux communautés.

Le rapport et les appels à l'action de la CVR établissent une orientation claire pour que les gouvernements comblent les lacunes dans les résultats pour les peuples autochtones et reconnaissent le rôle des organismes et des communautés autochtones dans la mise en œuvre de changements positifs.

Parmi les premiers exemples de processus de codéveloppement et de participation accrue des partenaires autochtones à l'élaboration d'initiatives à l'échelle de la province, notons : Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones; la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones; ainsi que le travail de collaboration sur les approches en matière de logement autochtone. Ces initiatives ouvrent la voie à des changements significatifs dans la province. Les collectivités autochtones participent également à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre de Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones.

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain reconnaît que l'Ontario ne peut mener ce processus seul ou isolément de divers et nombreux autres systèmes, organismes et institutions, ainsi que d'autres ordres de gouvernement impliqués dans le paysage de la prestation de services de la province. Des approches et des pratiques novatrices pour la conception et la prestation de politiques, de programmes et de services dirigés par les Autochtones sont déjà en place aux niveaux provincial et local.

Il est également reconnu que les approches, y compris celles qui sont qualifiées d'initiatives de codéveloppement, peuvent être incohérentes ou sous-utilisées. Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain vise donc à appuyer et à orienter

des approches plus cohérentes dans l'ensemble du gouvernement afin d'inclure les partenaires autochtones d'une manière efficace et significative. Cette approche permettra de mieux répondre aux besoins et aux priorités des Autochtones vivant en milieu urbain, des collectivités et des organismes qui les desservent.

Le travail de transformation en cours et de nombreuses années d'actions et de changements significatifs sont à venir. Le Plan d'action pour les Autochtones vivant en milieu urbain fera en sorte que l'Ontario et ses partenaires de prestation de services continuent d'aller dans cette direction et de mesurer les progrès en cours de route.

Réagir à la rétroaction de la communauté

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain a été élaboré en réponse à ce qui a été entendu au cours des rencontres avec les communautés autochtones urbaines et les fournisseurs de services, et il sert de base à l'établissement des priorités d'action. L'OFIFC, la MNO et l'ONWA ont animé des séances d'engagement communautaire partout en Ontario entre 2015 et 2017, ainsi que le Forum provincial sur les Autochtones en milieu urbain en mars 2016, afin de recueillir de l'information pour l'élaboration du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain. Les séances communautaires de 2015 se sont concentrées sur l'identification des forces et des défis auxquels font face les communautés autochtones et les fournisseurs de services afin d'éclairer l'élaboration du document de travail du Plan. Le document de travail a servi de base aux engagements communautaires en 2016-2017, qui ont ensuite servi de base à l'élaboration du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain.

La première série d'engagements a souligné et identifié certaines des questions prioritaires touchant les Autochtones en milieu urbain de l'Ontario, ainsi que l'importance de veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée aux jeunes, aux aînés, aux femmes, aux familles, aux LGBTQ2S et aux personnes handicapées, y compris :

- les expériences de racisme résultant d'un manque de compétence culturelle dans la prestation de services;
- l'itinérance et le manque de logements abordables;
- le transport en commun inadéquat;
- les besoins d'éducation, de formation et d'emploi;
- le soutien limité pour les jeunes;
- le faible accès aux services de santé physique et mentale;
- la violence contre les femmes et les filles autochtones;
- l'insécurité alimentaire;
- l'implication au sein du système de justice pénale.

Les séances d'engagement communautaire ont également permis de déterminer ce qui fonctionne pour les communautés autochtones urbaines et les fournisseurs de services, ainsi que les obstacles auxquels ils se heurtent pour obtenir des résultats positifs.

Ce qui fonctionne pour les communautés autochtones et les fournisseurs de services :

Accès à des services adaptés à la culture – Les services et les programmes sont plus efficaces lorsqu'ils sont offerts par des organismes qui reconnaissent les traditions et les besoins culturels distincts des membres des communautés autochtones. Des services axés sur le client et axés sur la culture qui répondent aux besoins des clients, tout en atteignant les objectifs du programme, sont fondamentaux.

Culture autochtone et diversité – s'appuient sur les forces et les atouts locaux d'une communauté plutôt que de se concentrer uniquement sur les déficits et les besoins de la communauté; souligne les domaines dans lesquels les communautés peuvent être des leaders et des moteurs de changement.

Rassemblements communautaires – Le fait de se réunir en tant que communauté permet l'établissement de relations, le renforcement de communautés et le développement.

Participation significative à la planification, à l'élaboration des politiques et des programmes – La participation des fournisseurs de services et des communautés autochtones urbaines aux processus de planification locale et à l'élaboration des politiques et des programmes provinciaux permet aux gouvernements de mettre en œuvre des réponses plus efficaces aux besoins locaux, d'améliorer le leadership autochtone et de tirer parti de l'expertise et des connaissances des collectivités autochtones urbaines. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est lorsque les processus d'engagement sont élaborés en collaboration avec des partenaires autochtones et lorsqu'il existe un financement de capacité pour soutenir l'engagement.

Création et soutien d'espaces sûrs – Une prestation de services exempts de violence latérale, de racisme à l'égard des Autochtones, d'homophobie et de violence sexiste. Les espaces sécuritaires pour les individus, les familles et les communautés autochtones acceptent et respectent les identités et la diversité, y compris la culture, le sexe, les capacités, l'orientation sexuelle, la langue, les différences socio-économiques, l'âge et l'expérience.

Établir des relations locales et régionales – Cela permet un développement communautaire plus efficace et ouvre des possibilités d'aborder les problèmes sociaux et économiques auxquels font face les communautés de façon plus holistique et collaborative. Le partage de l'information s'appuie sur les forces existantes de la communauté et peut contrer les problèmes de gardiennage des ressources et des approches cloisonnées.

Créer des solutions locales – Pour répondre plus efficacement aux besoins locaux en reconnaissant la diversité des communautés autochtones urbaines, y compris leur histoire, leurs traditions et leurs priorités.

Planification intégrée des services – L'alignement et la planification de la prestation des services utilisent les ressources existantes de façon plus collaborative et plus efficace. Elle peut aussi cerner les lacunes dans les services et créer des occasions d'adopter des approches multidisciplinaires pour l'élaboration et la prestation des services. Le modèle de prestation de services des centres communautaires autochtones est une pratique exemplaire et un exemple de cette pratique, qui permet d'améliorer l'accès à une plus vaste gamme de programmes et de services holistiques pour les membres de la communauté, et encourage les organismes de prestation de services à travailler plus étroitement ensemble pour répondre aux priorités de la communauté.

Les organismes autochtones travaillent ensemble pour fournir les ressources et les services nécessaires pour faire passer le client en premier. Cependant, les exigences inflexibles des programmes et l'accent mis sur des mesures quantitatives (p. ex. critères d'âge, nombre de clients servis) peuvent faire obstacle à l'accès à l'une ou à l'ensemble des ressources et des soutiens qui pourraient bénéficier aux membres de la communauté autochtone.

Obstacles et défis auxquels font face les fournisseurs de services autochtones en milieu urbain :

Manque de soutien pour les jeunes et les aînés – Il faut mettre davantage l'accent sur les jeunes et les aînés et leur offrir du soutien dans l'élaboration des politiques et des programmes.

Conflit culturel et racisme systémique– Il est urgent d'accroître la compétence culturelle, la compréhension et la sensibilisation aux cultures autochtones en milieu urbain; il est nécessaire de sensibiliser et de respecter la diversité et les réalités distinctes des Premières Nations, des Métis et des Inuits en milieu urbain.

Concurrence pour les ressources, ou manque de ces dernières – Les fournisseurs de services sont en concurrence les uns contre les autres pour le financement disponible, ce qui crée de la méfiance entre les organismes, ce qui rend difficile l'établissement de partenariats et de relations. Lorsque le financement est plus limité, ces tensions augmentent.

Absence de représentation et de contrôle autochtones – Les fournisseurs autochtones de services peuvent être exclus des processus de planification locale et constater que leurs points de vue ne sont pas intégrés dans l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux. Souvent, leur participation est strictement consultative, avec peu ou pas de comptes à rendre à la communauté.

Nécessité d'appuyer la capacité des fournisseurs de services – Il y a un besoin de ressources plus importantes pour appuyer la prestation et la coordination de services et de programmes issus des communautés et basés sur la culture pour répondre aux besoins locaux, ainsi pour l'infrastructure et le financement mineur d'immobilisations, afin d'établir ou de maintenir un environnement sécuritaire des espaces communautaires et de prestation de services.

Fardeau administratif du financement – Les fournisseurs de services reçoivent des fonds de nombreuses sources différentes, avec des exigences différentes en matière de rapports, des calendriers de financement différents et peuvent ne pas être flexibles pour s'aligner sur les mandats et les besoins de l'organisme sur le terrain. L'administration pour soutenir de multiples sources de financement à durée déterminée est un fardeau opérationnel.

UNE VISION COMMUNE

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain envisage des relations respectueuses avec les Autochtones comme fondement de toutes les politiques, programmes et interactions entre la province de l'Ontario et les organismes et communautés autochtones en milieu urbain.

PRINCIPES DIRECTEURS

UNE FONDATION POUR LE PLAN D'ACTION POUR LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Les principes directeurs suivants constituent le fondement de relations, de politiques et de programmes positifs et productifs qui visent à améliorer le bien-être des communautés autochtones urbaines. Ces principes directeurs éclairent la façon dont les mesures prises dans chacun des domaines d'action du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain sont perçues et mises en œuvre :

Respect des cultures et des spiritualités autochtones.

Les cultures et spiritualités autochtones sont reconnues et respectées, tout en reconnaissant qu'elles constituent le fondement de l'identité de nombreux peuples autochtones. L'expertise autochtone dans les cultures autochtones est reconnue et les approches communautaires sont comprises comme étant essentiellement liées à des résultats positifs.

Leadership autochtone

Les communautés et organismes autochtones en milieu urbain ont la participation et la responsabilité de la recherche, de la planification, de l'élaboration, de la prestation et de l'évaluation des politiques, des programmes et des services destinés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits en milieu urbain.

Collaboration et codéveloppement

La collaboration et le codéveloppement reconnaissent la valeur de l'expertise et des connaissances autochtones pour concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les programmes publics qui ont une incidence sur le bien-être des peuples autochtones. La collaboration et le codéveloppement respectent les protocoles existants et les approches de gouvernance des communautés et organismes autochtones urbains.

Respect de la diversité autochtone

Les distinctions et la diversité des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario sont reconnues et respectées. De plus, la reconnaissance et la prise en compte des diversités au sein de ces communautés, y compris le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la langue, la religion, les capacités et les différences socio-économiques.

Transparence et responsabilité

Des rôles et responsabilités clairs appuient et renforcent la responsabilité mutuelle entre les communautés et les organismes autochtones urbains et la province de l'Ontario. La confiance s'établit à travers des processus ouverts et une communication claire et régulière.

Sensibilité aux priorités de la communauté

Les besoins et les priorités définis par la collectivité servent de base à l'élaboration des politiques et des programmes. Cela comprend la souplesse nécessaire pour adapter les politiques et les programmes afin d'assurer les meilleurs résultats pour la collectivité.

Coordination pangouvernementale

La coordination entre les ministères et leurs partenaires de prestation de services est essentielle à la prestation efficace des services et à l'accroissement de leur impact.

La coordination exige également de miser sur les forces des programmes, des ressources et des partenariats existants des communautés et des organismes autochtones urbains.

Équité et accès

Pour assurer un accès équitable, il faut s'attaquer aux obstacles afin de s'assurer que tous les Autochtones vivant en milieu urbain sont en mesure de recevoir des services, peu importe l'emplacement géographique ou physique. Une attention particulière doit être accordée pour s'assurer que les besoins des femmes, des jeunes, des aînés, des personnes handicapées, des LGBTQ2S et d'autres groupes divers sont pris en compte lors de l'élaboration, de la prestation et de l'évaluation des politiques et des programmes. Les obstacles à l'accès et à la réception de services équitables doivent être examinés et les services doivent chercher à créer et à entretenir des espaces sûrs pour tous les peuples autochtones urbains.

DOMAINES D'ACTION

Les mesures décrites dans le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain ont été conçues pour servir de point de départ, reconnaissant que, selon l'initiative, les approches doivent être souples pour répondre aux besoins uniques des communautés et des organismes, et doivent inclure un soutien à la capacité.

Les domaines d'action du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain ont été conçus pour répondre aux commentaires des communautés sur ce qui fonctionne à l'échelle locale, ainsi qu'aux défis qui doivent être relevés pour améliorer le bien-être général dans les villes et les villages de l'Ontario.

Les domaines d'action établissent une norme minimale sur la façon dont les ministères de l'Ontario s'engagent et soutiennent les communautés, les organismes et les fournisseurs de services autochtones. Les mesures décrites dans le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain ont été conçues pour servir de point de départ, reconnaissant que, selon l'initiative, les approches doivent être souples pour répondre aux besoins uniques des communautés et des organismes, et doivent inclure un soutien à la capacité. Les actions et les approches du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain ne sont pas exhaustives et doivent tenir compte des progrès, des relations et du travail innovateur des communautés et des organismes locaux dans l'ensemble de la province.

Les domaines d'action s'appuient sur les principes directeurs, qui servent de base à toutes les actions menées dans le cadre du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain.

DOMAINE D'ACTION 1 : ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS

Résultat souhaité – Les relations entre les gouvernements et les organismes, les fournisseurs de services autochtones urbains sont respectueuses, transparentes, réceptives et responsables.

En réponse à – *Ce qui fonctionne* : engagement significatif dans la planification, l'élaboration des politiques et des programmes; établissement de relations locales et régionales.

– *Obstacles et défis* : absence de représentation et de contrôle autochtones.

Tout au long du processus d'élaboration du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain, on a mis l'accent sur l'idée que l'établissement de relations avec les communautés et organismes autochtones en milieu urbain repose d'abord sur le respect mutuel et la compréhension de la diversité et de la culture uniques des Métis, des Premières Nations et des Inuits dans les régions urbaines. La meilleure façon d'établir des relations est d'établir des communications et des échanges d'information efficaces entre les fournisseurs de services et les réseaux locaux, les partenaires provinciaux et les communautés, afin d'éclairer la prise de décisions. Des relations solides permettent un engagement significatif, des processus de collaboration et de véritables partenariats, qui sont essentiels à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces.

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain reconnaît que le renforcement ou la création de relations doit commencer par l'éducation des gouvernements et des organismes non autochtones afin de comprendre les distinctions culturelles, organisationnelles et de gouvernance qui leur sont propres. La compréhension des communautés et des protocoles organisationnels favorise le développement du respect et de la compréhension mutuels.

1. **Créer et mettre à profit les occasions de développer la sensibilisation culturelle.**
   a. Dans le cadre du travail continu de l'Ontario visant à établir des relations significatives, la confiance et la compréhension avec les communautés autochtones urbaines, les organismes et les fournisseurs de services, les ministères devront :
      i. Accroître les possibilités de formation de sensibilisation culturelle organisationnelle, de première ligne et communautaire, qui reflètent les besoins et les perspectives locales et qui sont dirigées ou identifiées par les communautés ou organismes autochtones urbains.
      ii. Accroître la connaissance et la compréhension des priorités de la communauté.
      iii. Démontrer une familiarité avec le paysage des communautés et organismes autochtones urbains, y compris l'incorporation et le respect des protocoles.
      iv. Participer à des réunions communautaires, à des rassemblements et à d'autres occasions d'établir des partenariats, s'il y a lieu.

2. **Appuyer l'établissement de partenariats significatifs aux niveaux local et régional entre les organismes autochtones urbains et les partenaires de prestation de services, ainsi qu'avec les municipalités.**

   a. L'Ontario investira dans des initiatives communautaires qui visent à réunir les membres des communautés autochtones et non autochtones.

   b. Les ministères vont fournir des conseils ou des directives à leurs partenaires de prestation de services sectoriels ou aux municipalités afin de nouer et d'établir des relations avec les organismes, les réseaux ou les coalitions communautaires autochtones urbaines locales.

   c. En collaboration avec les organismes autochtones urbains, l'Ontario va partager de l'information sur les pratiques exemplaires en matière de réseautage, d'établissement de relations et de partenariats.

3. **Renforcer la prestation holistique des programmes en appuyant les réseaux locaux, régionaux et provinciaux existants et émergents.**

   a. L'Ontario encourage le développement et le maintien de réseaux et de partenariats entre les organismes, les communautés et les gouvernements autochtones et non autochtones en milieu urbain, afin de faciliter les communications et l'établissement de relations, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de :

      i. Renforcer les capacités des communautés autochtones urbaines et la participation des prestataires de services aux réseaux.

      ii. Établir des forums sûrs et appropriés pour les réseaux et les relations.

      iii. Améliorer la communication et le partage de l'information qui peuvent être adaptés au niveau local, y compris par le biais :

         - du développement de réseaux virtuels ou en ligne.
         - de s'assurer que les communautés autochtones urbaines sont reliées au gouvernement local ou provincial et aux partenaires de prestation de services et aux municipalités, avant l'élaboration d'initiatives de politiques, de programmes ou de planification.

DOMAINE D'ACTION 2 : PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET À L'ÉLABORATION CONJOINTE DES POLITIQUES

Résultat souhaité – Les processus d'élaboration des politiques intègrent, reflètent et respectent les voix et la diversité des communautés autochtones urbaines.

En réponse à – *Ce qui fonctionne* : engagement significatif dans la planification, l'élaboration des politiques et des programmes.

– *Obstacles et défis* : absence de représentation et de contrôle autochtones.

Pour améliorer la représentation et le leadership des Autochtones en milieu urbain dans l'élaboration des politiques, il faut s'appuyer sur l'expertise et les connaissances des communautés pour élaborer des solutions politiques durables et veiller à ce que les partenaires autochtones en milieu urbain aient plus qu'un rôle consultatif au cours des processus d'élaboration des politiques. L'amélioration de la responsabilisation réciproque entre le gouvernement et les communautés est également un élément clé.

L'engagement politique implique de travailler avec les communautés et les organismes autochtones urbains et de reconnaître la valeur de l'expertise et des connaissances autochtones pour concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer les initiatives de politique publique qui ont un impact sur le bien-être des peuples autochtones. Souvent, les programmes et les services ne reflètent pas les valeurs, les croyances, les traditions et les expériences autochtones, y compris les expériences sexospécifiques, ce qui peut réduire l'adoption et l'efficacité dans le traitement des problèmes auxquels font face les communautés autochtones urbaines. Un engagement politique précoce et inclusif est crucial pour s'assurer que les politiques et les programmes associés répondent de manière significative aux questions qu'ils sont censés aborder. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est lorsque les processus d'engagement sont élaborés en collaboration avec des partenaires autochtones et lorsqu'il existe un financement de capacité pour soutenir l'engagement.

Le codéveloppement exige que les partenaires gouvernementaux impliquent directement les communautés et organismes autochtones urbains en tant que partenaires égaux dans la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes destinés aux populations autochtones urbaines. Le codéveloppement crée des occasions pour les communautés autochtones urbaines d'exercer un leadership et d'améliorer la prise de décision dans les politiques qui ont un

impact sur les membres de la communauté. Cela permet de mettre davantage l'accent sur les forces, la résilience, l'autonomie et la culture autochtones, et s'appuie sur des réseaux et des infrastructures autonomes, renforçant ainsi les communautés autochtones et nourrissant l'identité culturelle.

1. **Les ministères vont s'assurer que la compétence culturelle, la formation à la sensibilisation et la capacité des dirigeants, du personnel et des fournisseurs de services sous contrat sont en place avant l'engagement avec les organismes autochtones urbains, y compris la familiarité et le respect des protocoles d'engagement avec les communautés et les organismes.**

Les pratiques exemplaires en matière d'engagement politique dans tous les ministères peuvent comprendre : l'harmonisation de l'engagement sur des initiatives ou des questions semblables, la distribution en temps opportun de documents, l'aide à l'administration et aux rapports sommaires, la capacité et le soutien propres au secteur et au projet ou à l'engagement, la communication proactive, l'entreposage central pour le partage et la compilation de l'information, et des échéanciers clairs pour les approbations et les processus décisionnels.

---

2. **Les ministères vont travailler avec les communautés et les organismes autochtones urbains afin de développer des approches locales et axées sur la culture à l'engagement politique.**
    a. Les ministères vont collaborer à l'interne et à l'échelle du gouvernement et à l'externe avec les organismes autochtones urbains afin d'harmoniser les initiatives et les engagements provinciaux.
    b. Les ministères vont aviser les dirigeants autochtones urbains de l'élaboration des politiques et solliciter leurs conseils sur l'engagement.
    c. Les ministères vont aviser les organismes autochtones urbains des initiatives provinciales à venir par le biais des tables de concertation et d'élaboration conjointe existantes ou nouvelles.
    d. Les ministères vont travailler avec les communautés et les organismes autochtones urbains afin d'identifier des approches d'engagement, y compris la reconnaissance des traditions et des préférences locales.
        i. Cela nécessite un soutien pour la participation des communautés autochtones urbaines et enracinées culturellement à l'élaboration de politiques et de programmes.
        ii. Les processus doivent commencer par l'identification de l'approche d'engagement appropriée avec les communautés et les organismes autochtones urbains, y compris qui devrait être engagé par le biais d'approches appropriées et convenues.
        iii. Il faudra veiller à ce que les divers groupes au sein des communautés aient des chances égales de s'engager, y compris les femmes, les jeunes, les aînés, les personnes handicapées et celles qui s'identifient comme LGBTQ2S.

Les étapes vers un engagement plus significatif peuvent inclure un préavis et une communication avec les organismes et les communautés avant le début de tout processus d'engagement, de multiples vérifications et points de contact avec l'organisme ou les représentants de la communauté, l'élaboration de protocoles sur la façon dont l'information recueillie auprès de la communauté ou de l'organisme sera utilisée, et la planification du temps dans le processus pour la vérification, la validation et tout suivi nécessaire au sein de la communauté.

3. **Appuyer les communautés et les organismes autochtones urbains dans l'élaboration de politiques stratégiques et la planification des priorités.**
   a. La province va continuer de donner aux dirigeants autochtones urbains de la province l'occasion de participer de façon significative à l'établissement des priorités en matière de politiques.
   b. Les ministères vont fournir les ressources nécessaires, comme des fonds dédiés, pour soutenir directement les communautés et les organismes autochtones urbains dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes qui ont un impact sur les populations autochtones urbaines.
   c. Le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation (MRAR), en collaboration avec les organismes autochtones urbains, fournira des conseils et communiquera les pratiques exemplaires en matière d'engagement politique entre les ministères.

DOMAINE D'ACTION 3 : PLANIFICATION, CONCEPTION ET PRESTATION DES SERVICES

Résultat souhaité – Les organismes autochtones et non autochtones, les fournisseurs de services et les gouvernements sont des partenaires dans la conception et la prestation de politiques et de programmes provinciaux et locaux, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des communautés.

Résultat souhaité – Les programmes et les services sont accessibles, axés sur la personne, enracinés culturellement et offerts dans des milieux sûrs et sensibles à la culture. Une attention particulière est accordée à la diversité au sein des communautés autochtones urbaines, y compris les besoins des femmes, des jeunes, des familles, des aînés, des personnes handicapées et des LGBTQ2S.

En réponse à – *Ce qui fonctionne* : planification intégrée des services, création de solutions locales, centres de services à guichet unique, orientation centrée sur le client et axée sur la culture.

– *Obstacles et défis* : absence de représentation et de contrôle autochtones.

La coordination au sein des gouvernements et entre les gouvernements et les fournisseurs de services autochtones et non autochtones sur la conception et la prestation des programmes et la collecte de données est nécessaire pour prévenir la lassitude envers l'engagement et s'assurer que les organisations et les fournisseurs de services autochtones en milieu urbain sont en mesure de servir efficacement leurs clients. Pour y parvenir, les organismes doivent avoir la capacité de participer de façon significative à ces processus, ce qui mènera à de meilleurs résultats pour les membres de la communauté.

La prestation de services peut comprendre la prestation de services sociaux financés par l'État, comme la santé publique, la sécurité communautaire, l'éducation, le logement, l'emploi et la formation, la petite enfance et les services de garde d'enfants, les loisirs et autres services sociaux. Pour assurer la meilleure prestation de ces services, la planification des services consiste à s'attaquer aux obstacles à la prestation des services et à prévoir et déterminer les besoins et les priorités actuels et futurs pour la prestation des services et des soutiens au sein d'une communauté.

1. **Assurer la souplesse des approches fondées sur la culture et la sensibilité culturelle dans la planification, la conception et la prestation des services.**
   a. Les ministères vont travailler avec les organismes, les communautés et les autres intervenants autochtones urbains pour s'assurer que les modèles de prestation de services intégrés, axés sur la communauté, culturellement sûrs et sensibles à la culture, ainsi que les modèles de prestation de services enracinés culturellement aux niveaux provincial et local sont appuyés.

2. **S'attaquer aux obstacles à l'accès et à la prestation des services.**
   a. La province doit identifier les possibilités et s'appuyer sur les approches existantes pour réduire le fardeau administratif et la concurrence en matière de financement entre les organismes autochtones urbains.

b. Les ministères, lorsqu'ils entreprennent la conception et l'élaboration de programmes nouveaux et existants, doivent tenir compte des obstacles à la prestation et à l'accès aux programmes et aux services, comme le transport, l'infrastructure, la géographie et l'abordabilité.

c. La province, en collaboration avec les organismes autochtones, va élaborer une optique ou un outil sexospécifique autochtone pour mettre à l'essai des programmes dirigés par le MRAR, dans le but de mettre en œuvre l'outil à plus grande échelle dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario (FPO).
   iv. Un outil d'aide à l'élaboration de nouvelles politiques, programmes et services dans les secteurs prioritaires, et
   v. Un outil pour s'assurer que les ministères tiennent compte des impacts pour les femmes autochtones, y compris les enjeux de sécurité et d'accessibilité.

d. Les ministères vont donner l'exemple et encourager ou utiliser leur influence auprès des gestionnaires de services et des municipalités afin d'élaborer des sources de financement souples pour les programmes, en fonction des besoins locaux des communautés.

e. Les ministères, en collaboration avec les organismes autochtones urbains, vont élaborer des approches novatrices ou de rechange en matière de prestation de services, s'il y a lieu.

La prestation de services innovateurs ou de rechange peut comprendre le regroupement de programmes provinciaux au sein d'organismes autochtones en milieu urbain ou d'organismes autochtones qui sont les principaux partenaires de prestation de services pour le service ou le programme aux membres de leur communauté respective.

---

3. Appuyer l'infrastructure de prestation de services communautaires autochtones en milieu urbain, au-delà des engagements actuels, afin d'atteindre ou d'améliorer les résultats de la prestation de services.

a. Les ministères vont consacrer des ressources propres aux Autochtones lors de la planification des investissements et de la prestation du financement des programmes communautaires.

b. Les ministères vont appuyer et harmoniser les initiatives, les engagements et les investissements provinciaux et fédéraux dans l'ensemble des priorités et des secteurs.

c. Les ministères vont travailler avec les organismes autochtones urbains, les gestionnaires de services et les municipalités afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des services locaux, régionaux et provinciaux.

d. Les ministères vont appuyer la participation des communautés et des organismes autochtones urbains aux processus locaux de planification et d'élaboration de programmes avec les municipalités et les gestionnaires de services.

e. La planification et la prestation des services vont, dans la mesure du possible, s'appuyer sur les modèles existants de prestation de services communautaires autochtones en milieu urbain qui sont enracinés culturellement et qui donnent accès à une vaste gamme de programmes et de services holistiques pour les membres des communautés autochtones, en particulier ceux qui vivent dans des régions mal desservies. La meilleure façon de soutenir et d'atteindre cet objectif est de s'assurer que :
   i. Les services sont conçus en fonction de la culture et répondent aux besoins des membres de la communauté et,
   ii. On considère de la sensibilisation à la culture et de la formation sur la sécurité culturelle et des considérations de sécurité plus larges pour les diverses communautés et sous-populations, dans le contexte de leur communauté locale.

4. Les ministères vont orienter et encourager d'une manière ou d'une autre une reddition de comptes significative aux communautés.

a. Les ministères vont encourager et user de leur influence pour s'assurer que les gestionnaires de services et les municipalités augmentent leurs rapports aux communautés et aux organismes autochtones en milieu urbain.

Les centres communautaires autochtones sont reconnus comme des lieux de rassemblement de grande valeur découlant de la vision et de la volonté des communautés, où les membres de la communauté peuvent avoir accès à une vaste gamme de programmes globaux et locaux dans des espaces sécuritaires. Les centres communautaires autochtones offrent des programmes et des services holistiques et culturels dans des domaines comme la justice, les enfants et les jeunes, le soutien à la famille, l'éducation, l'emploi et la formation, ainsi que la guérison et le mieux-être dans les communautés de l'Ontario.

Actifs dans l'établissement de relations locales, le réseautage et le développement de partenariats, les centres communautaires autochtones remplissent une fonction de planification sociale unique et de plus en plus reconnue en vue de susciter des changements significatifs dans nos communautés. La participation à un nombre croissant d'initiatives locales, régionales et provinciales met en lumière les importantes fonctions de transfert des connaissances et de leadership qui sont inhérentes aux centres communautaires autochtones.

DOMAINE D'ACTION 4 : ÉVALUATION

Résultat souhaité – Les données, l'analyse et l'évaluation contribuent à l'amélioration continue des politiques et des programmes qui ont une incidence sur les communautés autochtones urbaines.

En réponse à – *Ce qui fonctionne* : le partage de l'information, une approche centrée sur le client et axée sur la culture, la culture et la diversité autochtones.

Les communautés de tout l'Ontario ont clairement parlé de l'importance de la mesure des résultats pour assurer la reddition de comptes, pour s'assurer que le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain entraîne des changements positifs et pour reconnaître la possibilité de changer le paysage en ce qui concerne la façon dont les données sont recueillies et utilisées dans les communautés autochtones en milieu urbain.

L'objectif du domaine d'action de l'évaluation est d'appuyer et de promouvoir des données, des analyses et des évaluations efficaces des programmes et des initiatives qui ont un impact sur les communautés autochtones urbaines. L'utilisation d'indicateurs de mesure enracinés dans la culture et axés sur la communauté et l'appui au leadership communautaire dans la mesure des progrès sont des aspects clés de l'établissement de relations, de l'autonomisation et d'une plus grande participation des communautés et organismes autochtones en milieu urbain à l'évaluation. La collecte de données raciales appropriées permettra de rendre compte avec plus de précision de l'impact des politiques et des programmes sur les communautés autochtones urbaines. Les données existantes accessibles au public, comme les données du recensement, de l'Enquête auprès des peuples autochtones et de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, peuvent être utilisées comme mesure provisoire pour les données de base, qui serviront à comparer et à mesurer les progrès sur l'impact de l'amélioration de la prestation de services guidée par le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain.

Les séries d'actions suivantes sont liées à des engagements provinciaux plus larges en matière de données, d'analyse, d'évaluation et de mesure des résultats et elles aideront également à faciliter la mesure et l'établissement de rapports publics sur le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain.

1. **Renforcer la collecte et l'analyse des données.**
    a. Les ministères vont mettre à disposition des ressources pour appuyer les activités de collecte, de stockage, d'analyse et de mesure des données, dans l'élaboration, la conception et l'exécution des politiques et des programmes.
    b. Les ministères, les organismes autochtones urbains, les organismes non autochtones et les autres partenaires de la prestation de services sont encouragés à recueillir des données sur la base des conseils des peuples, organismes et communautés autochtones, y compris l'examen des principes de gouvernance des données autochtones et l'analyse comparative entre les sexes.
    c. La collecte de données doit être effectuée en collaboration avec les ministères, les communautés et les organismes autochtones urbains, selon des méthodes de collecte

qualitatives et quantitatives qui sont culturellement pertinentes et sûres pour les bénéficiaires du programme, et qui peuvent permettre une plus grande comparaison entre les volets de programme, les lieux géographiques et les organismes.

d. Les ministères, en collaboration avec les organismes autochtones urbains, vont identifier les possibilités de renforcer la formation de première ligne dans les organismes de prestation de services autochtones et non autochtones en milieu urbain pour effectuer la collecte de données, sensibiliser aux enjeux et aux considérations relatives à la collecte de données sensibles et répondre aux questions des communautés sur les données sensibles recueillies.

2. Appuyer l'élaboration de politiques et de programmes éclairés par les résultats.

a. Les ministères vont s'assurer que les programmes sont suffisamment souples pour s'adapter aux résultats de l'évaluation tout au long du cycle d'élaboration des politiques afin d'atteindre les résultats souhaités.

b. Les résultats de l'évaluation doivent servir de base de données probantes pour éclairer la prise de décisions futures sur les améliorations à apporter à la prestation des services, à la conception des programmes et à l'élaboration de nouveaux programmes. Sur la base des résultats des évaluations, les programmes et les initiatives vont être adaptés pour améliorer les résultats et le bien-être des communautés autochtones urbaines.

Pour mettre en œuvre ces mesures, l'Ontario reconnaît que les organismes et les fournisseurs de services autochtones et non autochtones ainsi que les ministères devraient faire rapport régulièrement sur les résultats de l'évaluation afin de déterminer si les programmes atteignent les résultats du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain. Le partage de l'information sur l'évaluation renforcera la conception des programmes et la prestation de services aux Autochtones et aux communautés autochtones en milieu urbain.

MESURER LES PROGRÈS ET EN RENDRE COMPTE

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain comprend des mesures continues et des rapports publics sur les progrès réalisés par rapport aux résultats souhaités. Il s'appuiera sur les forces des communautés et s'efforcera de s'appuyer sur le cadre de mesure du rendement des indicateurs de rendement clés (ou indicateurs de remplacement appropriés). La mesure du rendement est un processus continu, qui reconnaît le besoin de souplesse et peut nécessiter une approche révisée à mesure que la collecte de données améliorées et que l'information devient disponible.

Bien qu'il sera difficile d'attribuer des impacts socio-économiques plus larges uniquement au Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain, d'autres initiatives d'évaluation du ministère qui suivent les indicateurs de bien-être de la population fourniront un contexte important sur les différentes façons dont les organismes et les communautés autochtones de l'Ontario en milieu urbain contribuent positivement au changement socio-économique.

CONCLUSION

TRANSFORMER LES RELATIONS ET LES POLITIQUES POUR L'ONTARIO

Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain établit une norme pour le gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne le travail en partenariat avec les communautés et les organisations autochtones en milieu urbain. Les engagements et les mesures énoncés dans le présent document offrent des approches et des solutions réalisables à court, moyen et long terme et peuvent s'appuyer sur les partenariats et les initiatives en cours dans l'ensemble de la province, ou les améliorer.

À l'avenir, le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain servira de point de départ pour les engagements stratégiques, les investissements et les initiatives de l'Ontario qui touchent les communautés et les organismes autochtones en milieu urbain.

Bien que le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain soit principalement un guide pour les ministères provinciaux et la fonction publique en général, ce cadre peut être adapté et utilisé comme point de départ pour que les communautés puissent guider ou informer leur travail avec d'autres ordres de gouvernement, comme les municipalités et d'autres partenaires ou organismes de prestation de services dans l'ensemble des communautés de l'Ontario.

Bien que de nature transformatrice, le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain reconnaît la complexité du paysage de la prestation de services et les efforts en cours dans les communautés autochtones urbaines. Il reconnaît également les avantages qui découlent actuellement de ces partenariats, qui s'efforcent d'atteindre leurs priorités locales et les résultats souhaités. Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain sera différent dans les communautés et la gamme de programmes, de services et d'initiatives visant à renforcer le bien-être et à améliorer les possibilités et les services pour les communautés autochtones en milieu urbain. Le Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain est une autre couche d'un fondement solide nécessaire à la réconciliation en Ontario.

LE PLAN D'ACTION
POUR LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Imprimé en Ontario, au Canada sur papier recyclé

@Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018 ISBN 978-1-4868-1847-1 (PDF Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain)